

## Élections professionnelles 2014 : L'occasion de se faire entendre !

Dans le contexte actuel de désabusement, voire de défiance envers de nombreuses formes collective d'organisation, vous vous demandez peut-être à quoi bon voter..

### • Pourquoi voter ?

Parce que ne pas voter, c'est faire le jeu de tous ceux qui tentent depuis des années de vider de leur sens toutes les instances où peut se faire entendre la voix des personnels. Du fait de la faiblesse du taux de syndicalisation en France - 8 % en moyenne, 24 % dans l'Éducation Nationale- un fort taux de participation est synonyme de légitimité et de représentativité. En ce sens, ne pas voter, c'est rendre possible l'arrogance d'un inspecteur d'académie qui apostrophe les représentants du personnel par un « Vous êtes qui, vous ? Et vous représentez qui, d'abord ? » pour tenter de les évincer.

Même si le résultat des luttes des dernières années n'a pas toujours été à la hauteur des mobilisations, nous avons besoin d'un syndicalisme fort, rassemblé et représentatif qui puisse porter la parole des personnels de façon crédible. Cela ne peut se faire qu'avec vous.

### • Et pourquoi voter SNES ?

Parce que le SNES, comme la FSU, a fait le choix d'une activité de terrain. Ses

élu(e)s sont tous collègues en poste en établissement et ont un contact permanent avec les réalités de nos métiers. Parce que le SNES, principale organisation syndicale du second degré, a de nombreux élus qui interviennent avec efficacité pour défendre individuellement et collectivement les personnels : mutations, avancement d'échelon, accès à la hors-classe...

Voter SNES, c'est faire le choix d'un syndicalisme porteur de sens, capable d'analyser les évolutions de nos métiers et du système éducatif, à même de faire des propositions et de défendre ses choix sur le long terme quel que soit le ministre ou le gouvernement.

C'est voter pour la revalorisation des salaires et la refonte des carrières de tous et contre le mérite ; pour un enseignement de collègue aux programmes rénovés et contre le socle commun Fillon et le livret de compétences ; pour une remise à plat de la réforme du lycée et contre l'autonomie des chefs d'établissements... C'est porter l'exigence d'un service public d'éducation ambitieux, revalorisé et respectueux de ses acteurs.

**Ne manquez pas cette échéance et,  
du 27 novembre au 4 décembre,  
faites entendre votre voix !**

Le secrétariat académique

Élections  
professionnelles  
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES  
JE VOTE FSU**



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

### Sommaire

Édito	p.1
Listes	p.2 et 3
Enjeux	p.4 et 5
Listes	p.6 à 9
Bulletin d'adhésion	p.10

Mensuel de la section académique  
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon  
ISSN0399 774x CPPAP 0915 S 05578  
Tel. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91  
courriel : s3bes@snes.edu  
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME  
Conception, réalisation par nos soins - IMC - Besançon



## Des élections pour quoi faire ?

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

se dérouleront les élections professionnelles dans l'Éducation nationale. Tous les personnels sont appelés à élire leurs représentants pour quatre ans au niveau national et dans les académies.

Vous élirez vos représentants :

- Aux Commissions Administratives Paritaires Nationales et Académiques (CAPN, CAPA) pour les personnels titulaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les personnes non titulaires. Elles traitent des questions touchant à la carrière individuelle des personnels : mutation, avancement d'échelon, notation, promotion...

- Aux Comités Techniques Ministériel et Académiques (CTM et CTA) consultés sur les questions touchant à l'organisation de l'Éducation nationale et aux statuts des personnels.

## Agrégés

**Liste présentée par le SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, le **SNEP** – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public, le **SNESup** – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, *syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire*

**10 titulaires, 10 suppléants**

### Hors classe du corps des professeurs agrégés

1. M. BARON Denis - SVT - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
2. M. JEANCLER Érick - Économie et gestion - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
3. Mme DE PIZZOL Emmanuelle - EPS - Collège V. Considérant - Salins-les-Bains - (39)
4. Mme RIOT Éliane - Histoire - Géographie - Lycée H. Friant - Poligny - (39)

### Classe normale du corps des professeurs agrégés

1. M. PIGUET Philippe - Espagnol - Lycée L. Pasteur - Besançon - (25)
2. Mme TUAILLON Virginie - S.V.T - Lycée É. Belin - Vesoul - (70)
3. M. ANDRÉ Gilles - Sciences physiques - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)
4. M. LARUE Florian - EPS - Collège Guynemer - Montbéliard - (25)
5. M. VERMOT DES ROCHES Roger - Histoire - Géographie - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
6. Mme GUARINOS-KLEIN Céline - Anglais - Collège J. Prévost - Pesmes - (70)
7. M. LECUYER Laurent - SII et ingénierie électrique - Lycée P.É. Victor - Champagnole - (39)
8. Mme BEPOIX Sylvie - Histoire - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)
9. Mme MAGNIN Yasmine - Allemand - Lycée É. Belin - Vesoul - (70)
10. M. GUGEL Yves - Anglais - Lycée C. N. Ledoux - Besançon - (25)
11. Mme VIVOT Julie - Mathématiques - Lycée E. Faure - Morteau - (25)
12. M. PHILIPPE Jérôme - SES - ZR Belfort - Montbéliard - Lycée Condorcet - Belfort - (90)
13. M. LISSANDRE Julien - Science physique appliquée - Lycée V. Bérard - Morez - (39)
14. M. PERROD Raphaël - Philosophie - Lycée L. Pergaud - Besançon - (25)
15. Mme GRANDCLÉMENT Céline - SES - Lycée J. Michel - Lons-le-Saunier - (39)
16. M. JEAN-BAPTISTE Romain - Mathématiques - Collège G. Ramon - Dampierre-sur-Salon - (70)



**Profession de foi :**

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1127>

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES**  
**JE VOTE FSU**



## Certifiés et adjoints d'Enseignement

Liste présentée par le **SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, le **SNESup** – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, *syndicats de la FSU*  
*Fédération Syndicale Unitaire*

**19 titulaires, 19 suppléants**

### Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme RAYOT Sandrine - Mathématiques - Collège A. France - Bethoncourt - (25)
2. Mme FAIVRE Nathalie - Allemand - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
3. Mme GUTIERREZ Sylviane - Lettres Modernes - Collège A. France - Bethoncourt - (25)
4. Mme CELMA Elvire - Espagnol - Lycée R. Follereau - Belfort - (90)
5. M. GRANDCOLAS Alain - Technologie - Collège Clairs Soleils - Besançon - (25)
6. Mme PERNOT Martine - Économie et gestion - Lycée V. Bérard - Morez - (39)
7. M. POURCHET Rémy - Technologie - Collège L. Aubrac - Doubs - (25)
8. M. MARTIN Antoine - Espagnol - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)

### Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. Mme KRATTINGER-COUTURIER Ludivine - Histoire - Géographie - Collège Château Rance - Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin - (70)
2. M. MOKRANI Mohamed - Mathématiques - Collège Entre Deux Velles - Saône - (25)
3. Mme ARRIBAS Mallory - Espagnol - Collège Du Parc - Bletterans - (39)
4. M. GREGOIRE Stéphane - Lettres Modernes - Lycée A. Peugeot - Valentigney - (25)
5. Mme GUILLAUME Isabelle - Documentation - Collège R. Gueux - Gy - (70)
6. Mme BARGOT Léonie - Lettres Modernes - Collège P. H. Cazeaux - Morez - (39)
7. Mme NANTES-BERGER Sylvie - Documentation - Collège A. France - Bethoncourt - (25)
8. Mme DELLANTONIO-FAUDOT Nathalie - Histoire - Géographie - Lycée É. Belin - Vesoul - (70)
9. M. GIRARD LUCI Christophe - Allemand - Collège Les Bruyères - Valentigney - (25)
10. Mme FLAMAND Laure - Histoire - Géographie - Collège Rouget de Lisle - Lons-le-Saunier - (39)
11. M. VUILLAUME Benoît - Sciences Physiques - Collège Du Parc - Bletterans - (39)
12. M. VUILLEMOT Didier - Histoire - Géographie - ZR Besançon - Gray - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
13. Mme GRUT Sylvie - Lettres Modernes - Collège Château Rance - Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin - (70)
14. M. ROBERT Philippe - Sciences Physiques - ZR Belfort - Montbéliard - Lycée R. Follereau - Belfort - (90)
15. Mme SAUTENET Annick - SVT - ZR Besançon - Gray - Lycée Pergaud - Besançon - (25)
16. M. CAILLET David - Histoire - Géographie - Collège P. et M. Curie - Héricourt - (70)
17. M. OLIVIER Fabrice - SES - Lycée P. É. Victor - Champagnole - (39)
18. Mme CHEVRANT-BRETON Agnès - SVT - Collège S. Signoret - Belfort - (90)
19. M. CORNUEZ Jean-Paul - Philosophie - Lycée A. Cournot - Gray - (70)
20. M. SABATIER Hadrien - Lettres Modernes - Lycée A. Peugeot - Valentigney - (25)
21. Mme VEZZOLI Cécile - SVT - ZR Besançon - Gray - Collège R. Gueux - Gy - (70)
22. M. FOHRER Éric - SII Option ingénierie mécanique - Lycée P.É. Victor - Champagnole - (39)
23. Mme BREYER Brigitte - Espagnol - Collège L. Pasteur - Jussey - (70)
24. Mme TERRIBAS Anne - Lettres Modernes - Collège E. Faure - Valdahon - (25)
25. Mme ROBEL Macha - Russe - Lycée L. Pasteur - Besançon - (25)
26. Mme CHIRAT Corinne - Sciences Physiques - Collège C. Péguy - Vauvillers - (70)
27. Mme VAPILLON Claire - Histoire - Géographie - Lycée J. Viette - Montbéliard - (25)
28. Mme VOIDEY Marie-Pierre - Mathématiques - Collège Voltaire - Besançon - (25)
29. M. ALMEYER Yoann - Sciences Physiques - ZR Belfort - Montbéliard - Lycée G. Courbet - Belfort - (90)
30. Mme BILLOT Marie-Claire - Lettres Modernes - Collège Les Louataux - Champagnole - (39)

### Pour les personnels titulaires : les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Tous les personnels titulaires ont vu un jour leur situation étudiée au cours d'une CAP : mutation, avancement d'échelon par exemple. Pour la plupart des personnels du second degré, elles existent à deux échelons : ministériel (CAPN) et académique : CAPA. Les CAP sont instaurées pour chaque corps de titulaires et sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Au fil des années, grâce en particulier à l'action du SNES-FSU et de ses élus, elles ont vu leurs compétences et leur rôle s'étendre pour devenir des lieux de défense et de revendications pour l'ensemble des personnels. Elles jouent un rôle essentiel pour garantir l'égalité de traitement, assurer la transparence dans les différents actes de gestion des carrières, lutter contre les passe-droits et les décisions arbitraires. Elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration (mutation, avancement, promotion, changement de grade, titularisation, révision de note administrative...) pour éviter une gestion à la tête du client.

CAPA Certifiés

Elections professionnelles du  
27 novembre au 4 décembre 2014

Reconnaître et revaloriser notre métier  
Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ   

Profession de foi :

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1127>

Élections  
professionnelles  
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES**  
**JE VOTE FSU**

  ENSEMBLE  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

## COLLEGE

Au collège, le malaise est de plus en plus évident car rien n'est fait pour lutter réellement contre l'échec scolaire : programmes aberrants, effectifs trop lourds, élèves en perte de vue dès la 6<sup>e</sup>, gestion des flux plutôt que prise en charge des difficultés. Certaines organisations syndicales se sont fait les chantres de l'évaluation par compétences et du socle commun qui devaient tout changer, puis des conseils École-Collège qui allaient révolutionner l'enseignement. Maintenant, c'est l'évaluation qui est sur la sellette, au nom de la « bienveillance ». Et notre mission dans tout ça ? Devons-nous nous contenter de fournir un bagage minimum à nos élèves en rapprochant à outrance le collège de l'école primaire (pour la plus grande satisfaction des IEN) ou devons-nous leur permettre de poursuivre les études qu'ils souhaitent ? Le SNES-FSU a toujours choisi cette deuxième voie et c'est le sens de son opposition à l'évaluation par le livret de compétences.

En Éducation prioritaire et notamment dans les REP+, le SNES-FSU, depuis la rentrée, est aux côtés des collègues qui refusent une dégradation de leurs conditions de travail. La pondération de 1,1 est en effet l'occasion pour les chefs d'établissement d'imposer des réunions et des heures de présence toujours plus nombreuses. Là encore, certains syndicats jouent les bons élèves et se rangent du côté de l'administration en expliquant aux collègues qu'il faut être « constructifs », donc accepter de se faire exploiter !

Depuis longtemps déjà, le SNES-FSU demande qu'une véritable réflexion s'engage sur le collège, en dehors des modes passagères mais sur des thèmes précis : effectifs, moyens, formation des enseignants, programmes.

## FORMATION

Notre académie accueille cette année un peu moins de 300 fonctionnaires stagiaires, c'est-à-dire environ deux fois plus que l'an dernier. Malgré la réforme de la formation, la moitié d'entre eux est en poste à plein temps car lauréats des concours réservés ou exceptionnels. Ces stagiaires ne bénéficieront d'aucune formation digne de ce nom, puisqu'ils n'auront que 9 journées en tout dans l'année, prises dans le programme du PAF.

Les lauréats des concours rénovés sont bien à mi-temps, mais avec un salaire de départ à l'échelon 1 (1300€ par mois). Par ailleurs, qu'ils soient déjà titulaires d'un Master ou non, ils doivent suivre des cours à l'ESPE (200 à 250 heures) et fournir divers rapports et mémoires aux contours flous. L'architecture de la formation tout comme son organisation révèlent beaucoup d'improvisation et un manque de réflexion sur ce qui constitue les bagages nécessaires à un enseignant d'aujourd'hui.

Le SNES était fortement intervenu pour la ré-institution de la formation, et il continuera à agir à tous les niveaux pour obtenir des avancées : 1/3 de service en classe, une formation vraiment adaptée, des tuteurs mieux formés et rémunérés.

## «MANAGEMENT» ET AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS

Pour le SNES-FSU, l'autonomie ne doit pas être conçue comme « outil de déréglementation » or, à rebours des coopérations nécessaires à l'intérêt général, les logiques managériales actuelles poussent à la concurrence et à l'individualisation. De fait, c'est bien le recours au concept d'autonomie qui permet aujourd'hui à certains établissements de décliner sur un mode relatif les contraintes des grilles horaires nationales ou des contenus d'enseignement et accroît les prérogatives locales dans le domaine de la gestion des personnels. Les établissements et leurs conseils d'administration disposent déjà de pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines et, à la différence d'autres organisations, le SNES-FSU est en total désaccord avec un dévoiement de l'autonomie qui débouche sur des inégalités accrues entre les établissements -parfois même entre les classes d'un même établissement- et sur des conditions d'exercice du métier « de proximité » avec leur corollaire d'injustice, d'inégalité, de soumission aux pressions hiérarchiques et de gestion au « mérite », à géométrie variable, qui plus est...

## STATUTS

Le SNES n'était pas demandeur d'un nouveau décret, mais il a fait le choix d'investir les débats avec le Ministère pour y imposer le point de vue des collègues, pour obtenir un maximum de garanties et une prise en compte des réalités du métier. Deux écueils étaient à éviter : l'explosion de nos statuts, tout comme un statu quo stérile, comme d'autres organisations syndicales le souhaitaient.

Le décret présentait de fait des failles de plus en plus marquées qui amenaient à des différences de traitement entre établissements et académies (heure de première chaire, service sur plusieurs établissements...).

Si le Ministère a confirmé nos obligations de services (définition hebdomadaire, 1 HSA) et privé les chefs d'établissement d'une possibilité d'exercer leur arbitraire, il a raté le rendez-vous de la réduction du temps de travail et de l'amélioration des conditions d'exercice de nos métiers.

Le SNES continue à peser dans l'écriture de ses décrets d'application.

## CARRIERES, ACCES A LA HORS CLASSE

Le SNES défend l'idée d'une refonte totale des carrières : rétablissement de l'échelon 3 comme échelon de début de carrière, accélération du rythme de passage des échelons en particulier en milieu de carrière, et passage de tous à la hors classe – y compris pour les Copsy qui en sont exclus à l'heure actuelle.

Le « mérite » est une notion beaucoup trop arbitraire et sujette à variations suivant les établissements et les disciplines pour servir de critère de base aux déroulements de carrière. Le SNES s'est fortement engagé durant les années passées pour que le plus grand nombre possible de collègues au 11ème échelon accèdent à la hors classe. Il a été la seule organisation syndicale à adopter une ligne offensive en ce sens, en proposant d'autres critères et un autre tableau d'avancement.

## LYCEE

Le lycée a été violemment transformé par les réformes des séries générales et technologiques et les problèmes s'amoncellent : renforcement du déséquilibre entre les séries, accompagnement personnalisé inefficace, diminution des horaires et perte de sens des enseignements surtout dans les séries technologiques, multiplication du contrôle en cours de formation, notamment en langues, développant le caractère local du bac, augmentant les inégalités ...

Le SNES-FSU, contrairement à d'autres syndicats, n'a pas cautionné ces réformes dont il continue d'exiger la remise à plat. En attendant, ses représentants travaillent au quotidien, dans les instances et les établissements, pour en limiter les impacts sur les jeunes et les personnels. Le SNES-FSU propose sa vision du lycée organisé autour de 3 voies de formation. Les épreuves du Baccalauréat doivent rester terminales, nationales et anonymes.

## SALAIRES

Le point d'indice est gelé depuis 2010, mais la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires est bien plus ancienne. Le master est exigé, mais les stagiaires commencent à 1,1 fois le SMIC. Et l'on s'étonne de la crise inédite de recrutement ! Après 15 ans d'exercice, les salaires des enseignants français sont au 22e rang des 34 pays de l'OCDE étudiés. La fin de carrière reste injuste, du fait du manque de transparence voire de l'arbitraire qui régit l'accès à la hors-classe.

Le SNES-FSU demande donc une revalorisation salariale d'urgence rattrapant les pertes de pouvoir d'achat. Nous revendiquons aussi l'augmentation des indices de début de carrière, l'intégration progressive du corps des certifiés dans celui des agrégés et l'ouverture sur l'échelle lettre B de la carrière des agrégés. Avec une hors-classe qui devienne un débouché de carrière pour tous.

## INSTANCES : défendre les personnels et le service public d'éducation

Les élus du SNES-FSU sont présents dans chacune des instances paritaires de l'académie et des départements (CTA, CTSD, CHSCT...).

Ils y défendent les droits des personnels, leurs conditions de travail et le service public d'éducation en portant une vision exigeante de l'école sans céder à la facilité.

Malgré les difficultés et au delà des alternances politiques, le SNES-FSU académique continuera à défendre les intérêts de la profession par un syndicalisme offensif. Ses élus continueront à s'opposer fermement à l'administration quand d'autres continueront d'acquiescer ou de s'abstenir, comme c'est le cas depuis plusieurs années dans les CTSD où sont présentées des DGH départementales insuffisantes, tout comme au CTA où sont présentées de nombreuses décisions en termes de gestion des personnels et de répartition des moyens.

## CPE : Cible Prioritaire à Eliminer ?

Le projet de « carte cible » présenté au Comité Technique Académique (CTA) du 19 mars 2014, qui vise à « rééquilibrer » les postes de CPE sur l'ensemble des EPLE, va avoir des conséquences importantes pour les CPE dans l'exercice de leur métier et pour les établissements dans le fonctionnement des vies scolaires existantes qui seront amputées et déstabilisées sans pour autant créer un suivi éducatif efficace ailleurs.

Dans le concret, à l'horizon de la rentrée 2015, cette « carte cible » touche 23 établissements : suppression d'un temps plein et de 14 mi-temps et transformation de 11 postes en moyens de remplacement. De nombreux collègues seront donc touchés par cette mesure et devront travailler dans deux structures différentes ou faire des remplacements !

Cette remise à plat de la carte des CPE ne permettra pas de mieux répondre aux besoins des élèves et des établissements, ou même à la « charge de travail » des CPE, mais simplement d'opérer un redéploiement des moyens permettant notamment de ne laisser aucun établissement sans CPE. Ce n'est pas en « déshabillant Paul pour habiller Pierre », que les problèmes rencontrés dans les collèges notamment seront résolus ...

Ce saupoudrage est illusoire, est gage d'inefficacité et fait fi de l'identité professionnelle du CPE qui doit exercer dans un seul et même établissement.

Si l'objectif est d'afficher aucun collègue sans CPE dans l'académie, cela ne doit pas passer par un redéploiement des emplois en multipliant les situations de collègues sur deux établissements mais par la création de postes à temps plein dans les collèges non dotés.

Les élus SNES-FSU s'opposent à la mise en place de cette carte cible (ils ont voté « contre » au CTA, ce qui n'est pas le cas de toutes les organisations syndicales) tout comme ils s'opposent à la carte cible des postes de professeur documentalistes, et s'engagent à tout mettre en œuvre pour lutter contre ces projets.

**Pour les personnels  
non titulaires :  
les Commissions  
Consultatives Paritaires  
(CCP)**

Le SNES a obtenu en 2008 la création de Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour l'ensemble des agents non titulaires. Les non-titulaires ne disposaient pas jusqu'alors d'instance paritaire permettant en particulier la transparence sur les actes de gestion.

Il existe dans chaque académie trois Commissions Consultatives Paritaires :

- CCP compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation (MA, contractuel(le)s...);
- CCP compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.
- CCP compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (AED, AESH...).

Leurs attributions restent cependant trop restrictives et le SNES revendique qu'elles deviennent un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail et d'emploi des agents non titulaires. Outre les questions liées aux sanctions disciplinaires, nous réclamons que les compétences des CCP soient étendues aux recrutements, aux affectations, aux questions relatives aux rémunérations, aux demandes de congés formation...

## Conseillers principaux d'Éducation

Liste présentée par le **SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, le **SNUEP** – Syndicat National de l'Enseignement Professionnel, *syndicats de la FSU* - Fédération Syndicale Unitaire

**8 titulaires, 8 suppléants**

### Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. Mme JOLY Chantal - Lycée Lumière - Luxeuil-les-Bains - (70)
2. M. DELCOURT Jean- Marc - Lycée J. Michel - Lons-le-Saunier - (39)

### Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. M. LAINE Christian - Collège J. Jaurès - Saint-Vit - (25)
2. Mme KATTOUM Nesrine - ZR Besançon - Gray - Collège Diderot - Besançon - (25)
3. M. PEDRETTI Laurent - LP Tristan Bernard - Besançon - (25)
4. Mme REYMOND Florence - Collège Aigremont - Roulans - (25)
5. M. MISCHI Dominique - Lycée le Grand Chènois - Montbéliard - (25)
6. Mme VERMOT-DESROCHES Roberte - ZR Besançon - Gray - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
7. M. GAUTHIER Emmanuel - Collège L. Aubrac - Morvillars - (90)
8. Mme LYET Charlotte - ZR Lons-le-Saunier - Saint-Claude - Collège du Parc - Bletterans - (39)
9. Mme DEBLAERE Stéphanie - ZR Besançon - Gray - LP Tristan Bernard - Besançon - (25)
10. M. MAUCHAMP Olivier - Collège L. Aubrac - Doubs - (25)
11. Mme BESANÇON Émilie - Lycée R. Follereau - Belfort - (90)
12. Mme RAICHON Corinne - Collège V. Considérant - Salins-les-Bains - (39)
13. M. OURIACHI Ali - Collège A. Boulloche - Bart - (25)



## Directeurs de C.I.O et Conseillers d'Orientation Psychologues

Liste présentée

par **SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, *syndicats de la FSU* - fédération syndicale unitaire

**4 titulaires, 4 suppléants**

### Directeurs de centre de formation et d'orientation

1. M. MERCIER Gérard - CIO Besançon - (25)
2. Mme FOURNIER Dominique - CIO Belfort - (90)

### Conseillers d'orientation - psychologues

1. Mme DEBIANE Fatiha - CIO Vesoul - (70)
2. Mme PELLIER Christel - CIO Lons-le-Saunier - (39)
3. Mme LAMBS Béatrice - CIO Montbéliard - (25)
4. Mme PERROUD Florence - SAIO Rectorat Besançon - (25)
5. Mme STECK Claudie - CIO Besançon - (25)



Profession de foi :

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1127>



## Qui vote à quoi ?

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Certifié titulaire					
Agrégé titulaire					
CPE titulaire					
CO-Psy titulaire, Dir. CIO					
Chaire supérieurs					
Stagiaires (toutes catégories)					
PEGC					
Non-Titulaires					
AED					
CUI (Contrat Unique d'Insertion)					

### Vote : mode d'emploi

#### ÉTAPE 1 : Création du compte électeur

Préalable indispensable : vous devez avoir activé votre messagerie professionnelle, l'avoir ouverte, et vous être assuré que la boîte n'est pas saturée.

- Connectez-vous à « l'espace électeur » [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)
- Pour créer votre compte électeur, cliquez sur l'onglet « créer mon compte ». Vous devez renseigner votre adresse de messagerie professionnelle [prenom.nom@ac-academie.fr](mailto:prenom.nom@ac-academie.fr) puis créez votre propre mot de passe.
- Après validation de la demande de création, vous recevrez sur votre boîte professionnelle un lien d'activation sur lequel vous devrez cliquer.

#### ÉTAPE 2 : Récupération de l'identifiant de vote

La notice de vote adressée entre le 4 et le 12 novembre 2014 contient votre identifiant de vote. Récupération possible sur votre compte électeur.

#### ÉTAPE 3 : Votez

Accédez à votre « compte électeur » individuel sur la page <https://vote2014.education.gouv.fr> (voir étape 1). Accédez ensuite au bureau de vote électronique (pavé 4 / Je vote) puis saisissez votre identifiant (voir étape 2) et le mot de passe que vous vous êtes créé (voir étape 1).



## Message de votre S3

### Élections Professionnelles

Un problème ? Une question ?

Permanence élections

[s3bes@snes.edu](mailto:s3bes@snes.edu)

03 81 47 47 90 • ligne AZUR : 0811 46 20 76 (prix d'un appel local)

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Professeur d'Enseignement Général de Collège

Liste présentée par le **SNUipp** – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC le **SNEP** – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public, le **SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, *syndicats de la FSU* – Fédération Syndicale Unitaire

**2 titulaires, 2 suppléants**

1. M. COMEAUD Francis - Collège Jules Grévy - Poligny - (39)
2. Mme PESTEL-SZILAS Brigitte - Collège Mont Miroir - Maïche - (25)
3. Mme OUDRY HENRIOUD Christine - Collège Diderot - Besançon - (25)
4. Mme RAGUIN Maryline - Collège Gustave Eiffel - Fraisans - (39)



Élections à la  
Commission Administrative Paritaire Académique

des **PEGC**

Scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014



### Non-titulaires

**Non-titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation**

scrutin sur sigles  
Liste présentée par



**Non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves**

scrutin sur sigles  
Liste présentée par



Pour les Non titulaires, le SNES-FSU a obtenu des avancées significatives. Notre action a permis la fin du recours aux vacataires. De plus, désormais, une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte de l'ancienneté pour accéder à un CDI et tous les types de services sont pris en compte. Pour les CDI, la progression de la rémunération avec l'ancienneté a été instituée. Les non titulaires qui accèdent aux métiers d'enseignant, de CPE et de CO-Psy. peuvent maintenant bénéficier d'un meilleur reclassement. Pour aller de l'avant, nous revendiquons la garantie de réemploi et la mise en place d'un véritable plan de titularisation, qui n'écarte personne tout en valorisant l'expérience.

Fabrice OLIVIER

**Profession de foi :**

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1127>



① **Identifiant Snes** (si vous étiez déjà adhérent)

**Sexe** Fém. Masc. **Date de naissance** .. / .. / .....

**Nom** (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

**Nom patronymique** (de naissance) **Prénom**

**Résidence bâtiment escalier...**

**N° et voie** (rue, bd ...)

**Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers**

**Code postal** **Ville ou pays étranger**

**Téléphone fixe :** **Téléphone portable**

**Courriel :** (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

**Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville)**  Code

**Établissement d'exercice si différent (Nom et ville)**  Code

② **Catégorie** (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED,...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

**Si titulaire :**  poste fixe  ZR

**Si contractuel :**  CDD  CDI

**Si temps partiel, quotité :**

**Discipline :**

**Échelon**  **Date promotion :**

**Cochez les cases selon votre situation :**

**Stagiaire**  **Retraité**

**Emploi d'Avenir Professeur**

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue

Formateur GRETA

Enseignant  en STS  en classe prépa

Enseignant au  CNED  CNDP - CRDP

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, précisez :

③ **Autorisation CNIL :** J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,...) :  Oui  Non

④ **Cotisation :** Montant total de la cotisation:  € (voir barème ou mode de calcul)

**Mode de paiement :**

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :  prélèvements de  € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2015.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.  
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

**Date :**  **Signature :**

⑤ **MANDAT SEPA** En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



**Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage**

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

**Pour le compte de :**

**SNES**  
**46, avenue d'Ivry**  
**75647 PARIS Cedex 13**

Ref : COTISATION SNES

À :

Le :

**SIGNATURE :**

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Paiement :  récurrent ou  unique **Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion** **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat :  Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547